



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A l'attention de :

Madame ATTOUR Amel, Madame BELLONE Flora, Madame DEHARBE Karine, Monsieur DIBIAGGIO Ludovic, Madame KRAFFT Jackie, Monsieur LERAY Grégoire, Monsieur LUPPI Philippe, Madame MAYRHOFER Ulrike, Monsieur LEPOUTRE Jules, Monsieur RUMPALA Yannick, Madame TÜRK Pauline, Monsieur VIEIRA-DA-COSTA-CERQUEIRA Gustavo

Doctorants élus :

Madame DIELEN Ilona, Monsieur ELIDRISSI Rayane, Madame FAUGÈRE Odélie, Monsieur MALAFRONTÉ Olivier, Madame PRIGENT Gwenaëlle

Représentants Socio-économiques

Madame MAGARO Patrizia

Personnel administratif:

Madame DIOP Rokhaya, Madame PIECZYRAK Iwona,

Membres invités :

Monsieur BRUNO Olivier, Madame MOUIAL Eva, Monsieur MONTAGNAT Johan, Monsieur CHARLIER Christophe, Monsieur NAPOLETANO Mauro

Nice, le

Chers membres du Conseil,

Je vous prie de trouver ci-après le compte rendu de la réunion de notre conseil qui s'est déroulée

le 7 février 2025 de 16h30 à 18h30 salle 409 et visioconférence

Etaient présents en personne ou en visioconférence :

Madame ATTOUR Amel, Madame BELLONE Flora, Madame DEHARBE Karine, Monsieur DIBIAGGIO Ludovic, Madame KRAFFT Jackie, Monsieur LERAY Grégoire, Monsieur LUPPI Philippe, Madame MAYRHOFER Ulrike, Monsieur LEPOUTRE Jules, Monsieur RUMPALA Yannick, Madame TÜRK Pauline, Monsieur VIEIRA-DA-COSTA-CERQUEIRA Gustavo (représenté par Mme KRAFFT Jackie)

Madame DIELEN Ilona, Monsieur ELIDRISSI Rayane, Madame FAUGÈRE Odélie (représentée par Madame DIELEN Ilona), Monsieur MALAFRONTÉ Olivier, Madame PRIGENT Gwenaëlle

Madame DIOP Rokhaya, Madame PIECZYRAK Iwona

Monsieur BRUNO Olivier, Madame MOUIAL Eva, Monsieur NAPOLETANO Mauro

Etaient excusés :

Madame MAGARO Patrizia, Monsieur MONTAGNAT Johan, Monsieur CHARLIER Christophe, Monsieur

La réunion débute à 16h30.

Ordre du jour :

1. Informations de la direction

La direction rappelle aux membres du conseil que la cérémonie de remise des diplômes de Doctorat organisée cette année, au niveau Etablissement, par la Maison des Etudes Doctorales se déroulera le **vendredi 21 mars** au palais des festivals à Cannes.

Pour cet événement il a été demandé à chaque Ecole Doctorale de faire réaliser par le service communication de UniCA, un film de 1 minute 30 de présentation de l'Ecole. L'ED DESPEG entend mettre à l'honneur ses laboratoires associés lors de cette présentation et va se rapprocher de chaque laboratoire pour disposer de quelques photos pouvant être insérés dans la vidéo.

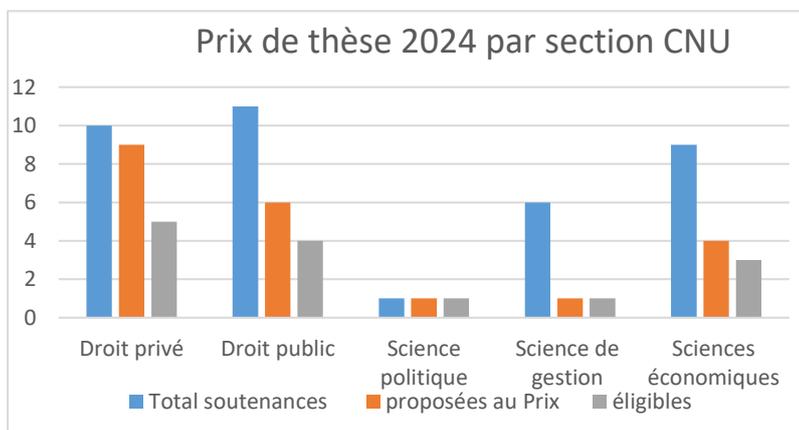
2. Dossiers individuels à discuter : inscription/réinscription

5 dossiers de candidature pour une admission en 1ère année de doctorat sont étudiés par le conseil.

- 2 candidatures au CERDCAFF émanent de titulaires d'un diplôme de MASTER étranger. Chacune de ces candidatures a reçu un avis favorable de la part de la direction de thèse pressentie et de la direction du laboratoire d'accueil envisagé. Chacune de ces candidatures remplit l'essentiel des critères de l'école doctorale pour l'admission (pour rappel, Mention a minima AB au MASTER, note de mémoire ou rapport de stage a minima de 14/20, rang de sortie en première moitié de classement de MASTER, projet de thèse rédigé selon les canons demandés par l'école doctorale et plan de financement de la thèse mis à disposition). Une des candidatures inclue un CV qui n'est pas à jour et qui fait état d'informations erronées par rapport à ce qui a été communiqué au laboratoire. La direction du CERDCAFF informe le conseil que le CV incriminé a bien été corrigé et vérifié par le laboratoire. Dans ces conditions, le conseil décide d'octroyer un avis favorable sur chacune de ces candidatures sous réserve que le CV de la candidature pour lequel les erreurs ont été repérées soit bien mis à jour dans le dossier d'admission ADUM.
- 3 candidatures au GREDEG émanent de titulaires d'un diplôme de MASTER français. Chacun de ces candidats a obtenu un avis favorable de la part de la direction de thèse pressentie mais un avis défavorable de la part du laboratoire d'accueil envisagé. La directrice du laboratoire GREDEG présente les arguments qui ont amené le laboratoire à se positionner de manière défavorable sur chacun de ces dossiers de candidature. Concernant les critères d'admission de l'école doctorale, un dossier est jugé insuffisant notamment du fait des notes obtenus en MASTER 1 et le conseil se positionne sur un avis défavorable. Les deux autres dossiers remplissent l'essentiel des critères de l'école doctorale. Pour l'un deux, Philippe Luppi, directeur adjoint de l'école doctorale, informe le conseil qu'il a été contacté par le directeur de thèse initialement pressenti et que des échanges ont eu lieu avec le candidat sur la possibilité d'une réorientation du sujet. Le conseil de l'ED se positionne, en l'état, sur un avis défavorable pour ces deux dossiers au motif que le laboratoire d'accueil pressenti n'a pas émis d'avis favorable.

3. Point Prix de thèse 2025 et arrêt de la commission/calendrier des délibérations

Le conseil de l'école doctorale s'accorde sur les modalités d'attribution des prix de thèse 2025. La direction de l'école doctorale présente une synthèse des candidatures potentielles (docteurs dont le jury a répondu « oui » à la fiche de proposition pour le prix de thèse) et des candidatures éligibles en vertu des critères retenus par l'école doctorale, à savoir les docteurs pour lesquelles les membres du jury ont coché à minima 2 excellents (note 5) et aucune évaluation inférieure à très bien (note 4) sur les 3 critères d'évaluation inclus dans la fiche de proposition de prix de thèse. La synthèse est présentée dans le tableau ci-dessous. Il apparaît cette année, qu'il n'y a pas de candidats en section CNU 3 (Histoire du Droit et des Institutions). Les candidats dans les 5 autres sections CNU sont repartis comme suit :



Ainsi, 14 thèses sont éligibles toutes disciplines confondues. Les candidats éligibles ont jusqu'au 7 février au soir pour confirmer leurs candidatures (12 candidatures ont déjà été reçues). Le conseil de l'ED est d'accord pour que l'école doctorale soit souple sur cette date limite, notamment pour les candidats qui n'auraient pas encore tous les éléments requis, en particulier le rapport de soutenance, dans la mesure où ce retard ne leur incombe pas.

Concernant les modalités de constitution de la commission des prix de thèse, il est décidé qu'elle est composée de tous les membres académiques du conseil, à l'inclusion des membres extérieurs à UniCA et des membres invités. Si conflit d'intérêt, et déport de certains des membres du conseil, la direction de l'ED propose au conseil de l'ED des collègues disponibles, remplaçants dans les disciplines impactées. Le conseil vote sur la composition finale de la commission.

La commission se réunit 2 fois, une première fois, courant mars, pour allouer des rapporteurs internes à la commission (1 dans la discipline et 1 hors de la discipline) et une deuxième fois, courant avril, pour délibérer sur les prix.

Concernant enfin les critères d'évaluation, le conseil de l'ED s'accord sur les critères suivants :

Critères prioritaires :

- **Qualité de la thèse** attestée par le rapport de soutenance ainsi que par les 2 rapports établis par les 2 rapporteurs de la commission qui viseront en particulier à faire ressortir la portée scientifique et l'impact sociétal de la thèse
- **Production scientifique** associée à la thèse : quantité et qualité (en tenant compte de la date de soutenance et de la durée de thèse)

Critères secondaires :

- **Distinctions** (ex. qualification CNU, Prix extérieur) (en tenant compte de la date de soutenance et de la durée de la thèse)
- **Implication collective** du candidat

4. Point modalités du concours des contrats doctoraux 2025

Concernant les modalités du concours des contrats doctoraux, le calendrier pour 2025 est fixé comme suit :

Calendrier de candidature :

- **Ouverture de la campagne** : 5 mai 2025
- **Etape 1 : Pré-candidatures auprès des laboratoires** : du 01 au 20 juin (Date et modalités précises variables d'un laboratoire à l'autre) Toutes les infos accessibles via le site de l'ED DESPEG à compter du 5 mai 2025
- **Etape 2 : Candidatures auprès de l'Ecole Doctorale (via ADUM) : mercredi 25 juin 2025** (Seuls les dossiers des candidats ayant effectués l'Etape 1 seront recevables en Etape 2)
- **Etape 3 : Auditions à l'école doctorale DESGEG : jeudi 10 juillet 2025** en Salle du Conseil (Seuls les candidats sélectionnés en Etape 2 seront invités à l'audition en Etape 3. Le Distanciel sera possible à la demande justifiée des candidats)

Calendrier de la commission des contrats doctoraux :

- **Constitution de la commission d'allocation des contrats doctoraux** : la date limite pour que chaque laboratoire fasse remonter au bureau de l'ED DESPEG les représentants au sein de la commission des contrats doctoraux est fixée au 24 juin 2025
- **Remontée des fiches de sélection candidats + classement laboratoire à l'ED DESPEG** : au plus tard le lundi 30 juin 2025 à midi
- **1ere réunion de la commission** : mardi 1 juillet 2025 de 9h30 à 12h30 en salle de réunion de l'ED DESPEG (distanciel possible)
- **2ième réunion de la commission** : jeudi 10 juillet 2025 journée entière Salle du Conseil (Présentiel obligatoire pour les membres de la commission)

5. Point Doctoriales du 28 mai 2025 « Le(s) Politique(s) face aux Crises / Politics and Policymaking in the face of Crises » » + remise des Prix de thèse 2025

La direction de l'école doctorale informe le conseil que notre collègue, **Vincent Martigny** Professeur de Science Politique à Université Côte d'azur et chercheur associé au CeviPoF-SciencePo, a accepté de donner la conférence inaugurale.

Par ailleurs, l'appel à communication est prêt et sera lancé le 15 février avec une **date limite de soumission au 15 avril 2025** sous les mêmes modalités que les années précédentes :

- 2 langues de communication : français ou anglais
- 2 Formats de communication : court (projet de recherche doctorale) ou long (résultats de chapitre de thèse)

6. Point convention SKEMA-UniCA et rattachements des chercheurs HDR de SKEMA à l'ED DESPEG

La direction de l'ED DESPEG informe le conseil que la convention de partenariat entre SKEMA et Université Côte d'Azur, qui doit fixer dans son Point Doctorat le cadre de collaboration entre les deux institutions est toujours en cours d'élaboration. La direction de l'ED doit rencontrer notre vice-présidente à la formation doctorale, Anne Vuillemin, ainsi que Marc Dalloz en charge de la rédaction de la convention pour l'Université, le 13 février, pour préciser les modalités de l'association de *Skema Research Center* à l'Ecole Doctorale DESPEG. Les modalités pressenties sont celles d'un rattachement propre limité aux chercheurs HDR dont la liste serait présentée pour avis au conseil de l'Ecole doctorale. L'association n'ouvrirait pas droit à la candidature sur les contrats doctoraux de UniCA alloués par l'ED DESPEG. Seuls les chercheurs SKEMA rattachés à l'ED DESPEG au titre de leurs appartenance au GREDEG (via l'équipe KTO) maintiendraient leur droit à présenter des candidats à ces contrats.

7. Questions diverses

Pas de questions diverses.

La réunion s'achève à 18h40.